



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES CONCERTES  
DE MOLIETS ET MAA**

**N° 10**

**Objet : Approbation de la proposition de la Banque Postale relative à la souscription d'un prêt à taux indexé Euribor**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

**Représentant la commune de Moliets-et-Maâ**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Agathe BOURRETERE à Mme Sandra TOLLIS

Etait excusée :

- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- M. David ASTRUC, Directeur de la SPL SOGEM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



## Le Comité Syndical,

VU la délibération n° 1 du 20 septembre 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON en tant que Président du Syndicat Mixte d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et Maâ,

VU la délibération n° 9 du Comité Syndical du 20 septembre 2021 portant délégations au Président du Syndicat Mixte en matière d'emprunts,

VU la délibération n° 6 de ce jour du Comité Syndical approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte sollicite un apport à hauteur de 245 000 euros pour compléter le financement de son programme d'investissements,

CONSIDERANT la proposition indicative de la Banque Postale du 28 juin 2022 relative à un prêt à taux indexé EURIBOR d'un montant de 245 000 € pour une durée de 10 ans au taux Euribor 3 mois + marge de 1,3 %,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une consultation auprès de quatre établissements bancaires, l'offre remise par la Banque Postale apparaît comme la mieux disante,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### DECIDE :

- d'approuver la proposition de prêt de la Banque Postale susvisée du 1<sup>er</sup> juillet 2022 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 245 000 €
  - Durée : 10 ans
  - Taux : Euribor 3 mois préfixé + marge (1,3 %)
  - Base de calcul des intérêts : nombre de jours écoulés sur base d'une année de 360 jours
  - Périodicité trimestrielle, avec amortissement constant
  - Remboursement anticipé du capital : possible à une date d'échéance d'intérêts avec paiement d'une indemnité dégressive. Préavis de 35 jours calendaires.
  - Options de passage à taux fixe possibles, à date d'échéance d'intérêts
  - Commission d'engagement : 300 €
  
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous actes afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON